

2017_CT2_044

OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Attribution de subventions aux associations à caractère agricole – Approbation de conventions

Le 2 février 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 27 janvier 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie - ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia - BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier – GACHON Loïc - GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger - LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia - YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CORNO Jean-François donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – DELAVET Christian donne pouvoir à CESARI Martine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAGIER Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PIZOT Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – ROLANDO Christian donne pouvoir à MALAUZAT Irène – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à LHEN Hélène - SUSINI Jules donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TALASSINOS Luc donne pouvoir à MORBELLI Pascale – TERME Françoise donne pouvoir à TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à BOUDON Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – BURLE Christian – CIOT Jean-David – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – MERCIER Arnaud – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Olivier FREGEAC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_044-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Agriculture

■ Séance du 2 février 2017

05_4_04

**■ Attribution de subventions aux associations à caractère agricole -
Approbation de conventions**

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Communauté du Pays d'Aix a mis en place une politique d'aide aux associations à caractère agricole dans le but de participer au développement de l'agriculture sur le territoire communautaire et de promouvoir les produits du terroir.

A ce titre, il est proposé de poursuivre le soutien aux associations à caractère agricole qui mènent, à l'échelle du Pays d'Aix, des actions pertinentes en cohérence avec sa politique de développement agricole.

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions d'un montant total de 78.600 € aux 6 associations répertoriées dans le tableau ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_044-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

N° GU	Association	Action subventionnée	Subvention N-1	Budget global de l'action	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention d'objectifs oui/non
029	Comité d'organisation de la fête de la vigne et du vin	24ème Fête de la vigne et du vin le 27 mai 2017	2 500 €	26 850 €	2 500 €	2 500 €	non
224	Comité de la Fête des vins des côteaux d'Aix	34ème Fête des vins des Coteaux d'Aix le 21 mai 2017	3 000 €	24 400 €	4 000 €	3 300 €	non
060	Association des producteurs de la pomme de terre de Pertuis	Promotion de la marque « Pomme de terre de Pertuis »	2 000 €	5 500 €	2 200 €	2 200 €	non
094	Les Milles Animations	Transhumance provençale des Milles le 21 mai 2017	1 000 €	5 470 €	2 000 €	1 200 €	non
134	Les vigneron de la Sainte-Victoire	Diverses manifestations de promotion	6 400 €	15 898 €	7 949 €	6 400 €	oui
135	Les vigneron de la Sainte-Victoire	11ème présentation du millésime	13 300 €	52 312 €	13 949 €	13 300 €	oui
138	Les vigneron de la Sainte-Victoire	16ème rallye découverte des vins de la Ste Victoire le 21 octobre 2017	9 300 €	56 171 €	11 234 €	9 300 €	oui
139	Les vigneron de la Sainte-Victoire	Outils de promotion et de communication + actions techniques	12 400 €	38 395 €	19 198 €	12 400 €	oui
140	Les vigneron de la Sainte-Victoire	21ème journée technique	1 000 €	6 296 €	1 675 €	1 000 €	oui
267	Les amis du festival de la gastronomie provençale	26ème festival de la gastronomie provençale	27 000 €	168 000 €	32 000 €	27 000 €	oui
					TOTAL	78 600 €	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_044-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, Emploi et Agriculture du 12 janvier 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté du Territoire du Pays d'Aix de soutenir un certain nombre d'associations à caractère agricole qui mènent, à l'échelle de son territoire, des actions pertinentes en cohérence avec sa politique de développement agricole.

Délibère

Article 1 :

Est attribué aux 6 associations sus-mentionnées un montant total de subventions de 78.600 €.

Article 2 :

Les termes des conventions d'objectifs à conclure avec « l'Association des Vignerons de la Sainte-Victoire » et « l'Association des Amis du Festival de la Gastronomie Provençale » sont approuvés.

Article 3 :

Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération et notamment les conventions ci-annexées.

Article 4 :

La dépense en résultant sera imputée sur la ligne 3D/6312-6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_044-DE Date de télétransmission : 10/03/2017 Date de réception préfecture :

DOSSIER N° 2017-029	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU
TIERS N° 4062	12 janvier 2017	2 février 2017

COMITE DEPARTEMENTAL D'ORGANISATION DE LA FETE VIGNE ET VIN	
PRÉSIDENT	Monsieur Christophe TATON
SIÈGE	AIX-EN-PROVENCE
OBJET DE L'ASSOCIATION	Créée en 1996, l'association a pour but l'organisation et la coordination de la Fête de la Vigne et du Vin auprès de la filière viticole 13, des caves coopératives et des caves particulières.
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide de la Métropole pour l'organisation de la 23^{ème} édition de la Fête de la Vigne et du Vin, qui se tiendra le 27 mai 2017 dans les 40 caves coopératives et indépendantes des Bouches-du-Rhône.</p> <p>De nombreuses actions de communication (spots radio, encarts publicitaires dans la presse, communiqués de presse, flyers, affiches, dépliants, cartons d'invitation...) seront mises en place pour soutenir les initiatives des vigneron qui s'impliquent dans cette opération à travers les animations variées qu'ils proposent pour tout public : dégustation de vins, de produits régionaux, balades guidées dans les vignobles, expositions, rallyes, marchés provençaux, jeux pour les enfants, promenades en VTT, concours de pétanque, mini concerts, repas...</p> <p>Ce faisant, l'objectif de l'association est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ sensibiliser les consommateurs, avertis ou néophytes, au travail qui gravite autour de la vigne et du vin, et cela dans le cadre d'une journée empreinte de convivialité au cours de laquelle ils pourront rencontrer les professionnels qui oeuvrent toute l'année pour fournir un produit de qualité ▪ développer la notoriété des vins du département et faire découvrir au grand public la filière viticole ▪ Accroître la fréquentation des visiteurs dans les caves coopératives et les domaines ▪ Apporter un soutien promotionnel aux caves coopératives et aux domaines <p>L'année dernière, ce sont 14 caves coopératives et 16 caves particulières qui ont participé à la 22^{ème} édition et 25 communes qui ont accueilli les 3300 participants à la Fête 2016. Cette année, l'objectif est de mobiliser 30 communes et d'accueillir 3.500 visiteurs.</p>
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 4.000 € CD13 = 4.000 € PARTENAIRES PRIVÉS = 15.750 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	26.850 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2016	26.850 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2017	2.500 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2016	2.500 €
SUBVENTION 2017 PROPOSÉE	2.500 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2016	2.500 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	9,31 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	9,31 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_044-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

DOSSIER N° 2017-224	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU
TIERS N° 109033	12 janvier 2017	2 février 2017

COMITE DE LA FETE DES VINS DES COTEAUX D'AIX-EN-PROVENCE	
PRÉSIDENT	Monsieur Eric DAVIN
SIÈGE	ROGNES
OBJET DE L'ASSOCIATION	L'association créée en 1998 a pour but la promotion des vins des Côteaux d'Aix-en-Provence
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide du Pays d'Aix pour l'organisation de la 33^{ème} édition de la Fête des Vins, qui se tiendra le 21 mai 2017 à Rognes et dont le but est la promotion de l'appellation des vins « AOP Côteaux d'Aix-en-Provence ».</p> <p>Une trentaine de producteurs des Côteaux d'Aix-en-Provence et une vingtaine d'exposants proposant des produits gastronomiques provençaux se tiendront à la disposition des milliers de visiteurs attendus pour la dégustation et la vente de leurs produits.</p> <p>De nombreuses activités ont été programmées pour cette 33^{ème} édition, avec la présence d'un tonnelier, d'une pépinière viticole avec présentation des cépages de la région, d'une initiation à la dégustation animée par un œnologue, d'un espace vigneron où tous les vins des exposants seront regroupés, d'un stand de matériel viticole ancien et moderne, ainsi qu'un défilé d'anciens tracteurs...</p> <p>La traditionnelle participation des Echansons du Roy René, l'animation musicale dans la rue, les jeux en bois pour enfants et le repas à l'ombre des platanes ont été maintenus. En fin de journée, une tombola sera organisée par le Comité de la Fête des Vins, avec comme premier prix le poids du gagnant en vin.</p>
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 2.500 € CD13 = 1.500 € COMMUNE DE ROGNES= 3.500 € PARTENAIRES PRIVÉS = 3.900 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	24.400 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2016	23.300 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2017	4.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2016	4.000 €
SUBVENTION 2017 PROPOSÉE	3.300 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2016	3.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	13,52 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	12,88 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_044-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

DOSSIER N° 2017-060	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU
TIERS N° 114725	12 janvier 2017	2 février 2017

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE DE PERTUIS	
PRÉSIDENT	Monsieur Jean GABERT
SIÈGE	LA TOUR D'AIGUES
OBJET DE L'ASSOCIATION	L'association créée en 2008 a pour but la promotion et la défense de la pomme de terre de Pertuis
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide du Pays d'Aix pour le développement de la communication auprès du grand public et des agriculteurs visant à promouvoir et défendre la marque « pomme de terre de Pertuis » sur différentes fêtes et manifestations régionales auxquelles elle participe, (dont notamment la Fête de la pomme de terre à Pertuis), à l'aide de banderoles, affiches, flyers, roll-up, exposition photos relatant la culture de la pomme de terre au fil des saisons, ainsi que via son site internet « pommes de terredepertuis.fr. »
AUTRES PARTENAIRES	NEANT

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	5.500 €	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	5.000 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2017	2.200 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2016	2.000 €
SUBVENTION 2017 PROPOSÉE	2.200 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2016	2.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	40 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	40 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_044-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

DOSSIER N° 2017-094	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU
TIERS N° 110764	12 janvier 2017	2 février 2017

LES MILLES ANIMATIONS	
PRÉSIDENT	Monsieur Francis DECLERCQ
SIÈGE	LES MILLES
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 2005 a pour but d'organiser avec d'autres associations ou seule plusieurs manifestations pour animer le village des Milles (transhumance, vide-grenier, lotos, Fête de la Musique, forums associations, repas et bal du 14 juillet, Fête votive...), toujours dans un but social.
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide du Pays d'Aix pour l'organisation de la « Transhumance provençale des Milles », le 21 mai 2017 dans le village des Milles.</p> <p>L'objet de cette manifestation ouverte à tout public est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Evocation des transhumances d'antan : le village sera traversé par un troupeau de plusieurs centaines de moutons et de chèvres accompagnés par des bergers et des chiens de bergers ✓ Promotion des activités liées à l'agriculture, non seulement le savoir-faire des producteurs et agriculteurs, mais également celui des artisans ayant des activités liées à la ruralité ✓ Valorisation de l'hébergement touristique et rural <p>Elle se déroulera comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Traversée du village par les troupeaux et par l'ensemble des participants : cavaliers, chevriers, âniers, groupes folkloriques provençaux ✓ Installation d'une ferme pédagogique pour les enfants ✓ Bénédiction à la chapelle du « Serre » ✓ Journée champêtre sur les rives de l'Arc, animations, bal
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 1.000 € CD 13 = 1.000 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	5.470 €	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	8.205 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2017	2.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2016	3.000 €
SUBVENTION 2017 PROPOSÉE	1.200 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2016	1.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	21,94%	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	12,19 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_044-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

DOSSIER N° 2017-134	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU
TIERS N° 685	12 janvier 2017	2 février 2017

ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE	
PRÉSIDENT	Monsieur Olivier SUMEIRE
SIÈGE	TRETS
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1992 a pour but de promouvoir par tous moyens légaux les vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire et tous les vins produits par les adhérents sur leurs exploitations situées dans le périmètre d'admission et d'organiser à leur profit un suivi technique du vignoble et des vinifications pour pérenniser la qualité des productions viticoles.
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide du Pays d'Aix pour l'organisation de diverses manifestations de promotion : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fête de la Saint Vincent à Trets ✓ Dégustation du millésime lors de la Foire de Printemps de Trets ✓ Concours Général Agricole : dégustation interne + pré-sélection à Aix + finale à Paris ✓ Accueil presse pour les vins primés au Concours Général Agricole : Comme chaque année, une conférence de presse sera organisée avec une dizaine de journalistes qui passeront une demi-journée sur le terroir de la Sainte-Victoire, laquelle s'achèvera dans les locaux (Vinothèque) de l'association où ils pourront déguster les vins médaillés au Concours Général Agricole et rencontrer les vignerons concernés. Un cocktail d'înatoire clôturera cette manifestation en présence des élus locaux. ✓ Accueil de délégations, écoles,....
AUTRES PARTENAIRES	CD13 = 1.520 € CHAMBRE D'AGRICULTURE 13 = 500 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	15.898 €	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	16.320 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2017	7.949 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2016	8.160 €
SUBVENTION 2017 PROPOSÉE	6.400 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2016	6.400 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	40,26 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	39,22 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_044-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

DOSSIER N° 2017-135	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU
TIERS N° 685	12 janvier 2017	2 février 2017

ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE	
PRÉSIDENT	Monsieur Olivier SUMEIRE
SIÈGE	TRETS
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1992 a pour but de promouvoir par tous moyens légaux les vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire et tous les vins produits par les adhérents sur leurs exploitations situées dans le périmètre d'admission et d'organiser à leur profit un suivi technique du vignoble et des vinifications pour pérenniser la qualité des productions viticoles.
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide du Pays d'Aix pour l'organisation de la 11 ^{ème} présentation du nouveau millésime « Côtes de Provence Sainte-Victoire », à des date et lieu encore à préciser. Cette manifestation de prestige permettra de faire se rencontrer et faire découvrir les vins aux restaurateurs, cavistes, journalistes, passionnés du vin, ainsi qu'aux principaux acteurs du tissu économique régional. Sur l'espace dédié à cet événement, les adhérents de l'association tiendront un stand de présentation et de dégustation de leurs vins respectifs. Leur objectif principal est de développer leur notoriété par le biais des relations presse et de contribuer à la création d'une image de marque spécifique.
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 13.949 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	52.312 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2016	59.471 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2017	13.949 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2016	15.858 €
SUBVENTION 2017 PROPOSÉE	13.300 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2016	13.300 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	25,42 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	22,36 %

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20170202-
 2017_CT2_044-DE
 Date de télétransmission :
 10/03/2017
 Date de réception préfecture :

DOSSIER N° 2017-138	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU
TIERS N° 685	12 janvier 2017	2 février 2017

ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE	
PRÉSIDENT	Monsieur Olivier SUMEIRE
SIÈGE	TRETS
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1992 a pour but de promouvoir par tous moyens légaux les vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire et tous les vins produits par les adhérents sur leurs exploitations situées dans le périmètre d'admission et d'organiser à leur profit un suivi technique du vignoble et des vinifications pour pérenniser la qualité des productions viticoles.
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide du Pays d'Aix pour l'organisation du 16^{ème} rallye découverte des vins de la Sainte-Victoire, le 21 octobre 2017, au départ du complexe sportif de la Gardi à Trets.</p> <p>Après un petit-déjeuner d'accueil, les organisateurs distribueront aux participants (dont le nombre est estimé à 1000 personnes) les énigmes et indices qui leur permettront de se diriger vers un des 5 circuits proposés.</p> <p>Chaque équipe se rendra dans les caves et domaines où différentes animations leur permettront de mieux connaître les vins, ainsi que le vignoble.</p> <p>Lors de cette édition, l'association souhaite renouveler ses partenariats avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les producteurs locaux qui leur feront découvrir leurs savoir-faire et leurs produits ✓ Les guides du Grand Site Sainte-Victoire, du Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence et de la Réserve Naturelle Nationale Sainte-Victoire qui animeront des mini-conférences dans les caves et domaines ✓ La société du Canal de Provence qui fera visiter ses locaux, ainsi que le fonctionnement de « l'eau » ✓ Vin & Société qui cautionne cette manifestation de « fête viticole responsable » ✓ L'Automobile Club du Pays d'Aix qui aide à sensibiliser les participants à la sécurité routière en leur demandant de nommer un SAM dans chaque véhicule ✓ Le Crédit Agricole Alpes Provence qui proposera des animations sur la sécurité routière <p>A l'issue du rallye, après la remise des prix aux équipes les plus méritantes (cartons de vins, prix offerts par les partenaires) et la projection des photos prises durant la journée, un cocktail dînatoire clôturera cette manifestation en présence des partenaires et élus.</p>
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA= 11.234€ CD13= 11.234 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	56.171 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2016	51.620 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2017	11.234 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2016	10.324 €
SUBVENTION 2017 PROPOSÉE	9.300 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2016	9.300 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	16,56 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	18,02 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_044-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

DOSSIER N° 2017-139	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU
TIERS N° 685	12 janvier 2017	2 février 2017

ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE	
PRÉSIDENT	Monsieur Olivier SUMEIRE
SIÈGE	TRETS
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1992 a pour but de promouvoir par tous moyens légaux les vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire et tous les vins produits par les adhérents sur leurs exploitations situées dans le périmètre d'admission et d'organiser à leur profit un suivi technique du vignoble et des vinifications pour pérenniser la qualité des productions viticoles.
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide du Pays d'Aix pour le financement des outils et actions suivants : <u>Outils de promotion et de communication :</u> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Hébergement du site internet de l'association ✓ Acquisition de matériel de communication (verres sérigraphiés et autres objets promotionnels) <u>Actions techniques :</u> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rédaction et diffusion de bulletins phytosanitaires (Lutte raisonnée contre les maladies de la vigne), ✓ suivi et contrôle de maturité sur un réseau de parcelles de référence, ✓ création d'un référentiel « Fertilisation raisonnée » par le biais d'analyses petiolaires, ✓ organisation de sessions de réglage de pulvérisateurs, ✓ projet de mise aux normes des points de rinçage et de remplissage des pulvérisateurs, ✓ gestion du nouveau fléau « Flavescence dorée » (réunions d'information, piégeage larvaire et prospection)
AUTRES PARTENAIRES	NEANT

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	38.395 €	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	34.810 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2017	19.198 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2016	17.405 €
SUBVENTION 2017 PROPOSÉE	12.400 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2016	12.400 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	32,30%	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	35,62 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_044-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

DOSSIER N° 2017-140	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU
TIERS N° 685	12 janvier 2017	2 février 2017

ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE	
PRÉSIDENT	Monsieur Olivier SUMEIRE
SIÈGE	TRETS
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1992 a pour but de promouvoir par tous moyens légaux les vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire et tous les vins produits par les adhérents sur leurs exploitations situées dans le périmètre d'admission et d'organiser à leur profit un suivi technique du vignoble et des vinifications pour pérenniser la qualité des productions viticoles.
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide du Pays d'Aix pour l'organisation de la 21ème journée technique en novembre 2017. Chaque année, l'association organise une manifestation afin de traiter des thèmes techniques d'actualité avec des intervenants extérieurs spécialisés. Les débats durent environ 2h30 et sont suivis d'un buffet et de la dégustation du millésime. Chaque manifestation réunit environ 120 personnes qui sont généralement les vignerons des caves coopératives et particulières adhérents à l'association, des techniciens régionaux, ainsi que les élus et représentants de la profession (fédérations, CIVP, syndicats...)
AUTRES PARTENAIRES	CD13 = 1.675 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	6.296 €	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	5.761 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2017	1.675 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2016	1.533 €
SUBVENTION 2017 PROPOSÉE	1.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2016	1.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	15,88 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	17,36 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_044-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

DOSSIER N° 2017-267	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU
TIERS N° 116369	12 janvier 2017	2 février 2017

LES AMIS DU FESTIVAL DE LA GASTRONOMIE PROVENCALE	
PRÉSIDENT	Monsieur Jacques GIRARD
SIÈGE	CHATEAUNEUF-LE-ROUGE
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 2010 a pour but de promouvoir la gastronomie provençale
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide du Pays d'Aix pour l'organisation du 25ème Festival de la Gastronomie Provençale qui se tiendra le 2 juillet 2017 à Châteauneuf-le-Rouge.</p> <p>Vu son succès remporté les années précédentes, l'atelier de dégustation de vins et découverte de l'huile d'olive sera reconduit.</p> <p>Des chefs confirmés et étoilés seront invités à ce festival pour lui donner une dynamique encore plus forte et la découverte de nouvelles spécialités du terroir méditerranéen y sera proposée.</p> <p>Le public attendu lors de cette manifestation est estimé à 7.000 visiteurs.</p>
AUTRES PARTENAIRES	COMMUNE DE CHATEAUNEUF-LE-ROUGE = 60.000 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	168.000 €	BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	178.000 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2017	32.000 €	MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	42.000 €
SUBVENTION 2017 PROPOSÉE	27.000 €	SUBVENTION 2016 PROPOSÉE PAR LA COMMISSION	27.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	16,07 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	15,17%

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_044-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

CONVENTION D'OBJECTIFS N° 2017/01

Action : « Programme d'actions de promotion et de suivi technique des vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire »

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I.

LA MÉTROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Territoire du Pays d'Aix
8, place Jeanne d'Arc – CS 40868
13626 AIX-EN-PROVENCE cédex 1

représenté par

Monsieur Roger PELLENC, Vice-Président délégué
Développement économique, Emploi, Formation et Insertion
dûment habilité à signer la présente convention par délibération
N° du 2 février 2017

ci-après désigné

« Le Pays d'Aix »

ET

l'Association
sise

ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE
Vinothèque Sainte-Victoire »
1, boulevard Etienne Boyer – BP25
13530 TRETZ

représentée par

son Président, Monsieur Olivier SUMEIRE

ci-après désignée

« l'association »

- VU le Code général des Collectivités Territoriales
VU l'article 10 de la loi N°2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
VU le décret N° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,
VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,
VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321,

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_044-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

- VU la délibération N°2012-A131 du Conseil Communautaire du 12 juillet 2012 modifiant les critères d'attribution de subvention aux associations agricoles,
- VU la demande de l'association enregistrée au guichet unique sous les N° 2017-134/135/138/139/140
- VU la délibération N° du Conseil de Territoire du 2 février 2017 autorisant le versement de la subvention attribuée à l'association pour la réalisation du programme d'actions faisant l'objet de la présente convention,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La politique d'intervention du Pays d'Aix en faveur des associations à caractère agricole a pour but de contribuer au maintien, au développement et à la promotion des activités agricoles et des productions sur son territoire.

Les associations soutenues par le Pays d'Aix doivent :

- Organiser des manifestations agricoles et de promotion des produits
- Participer ou réaliser des études liées à l'activité agricole,
- Réaliser ou participer à des frais d'équipement.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir un cadre conventionnel entre le Pays d'Aix et l'association « Association des vignerons de la Sainte-Victoire » et de fixer les obligations respectives des deux parties.

ARTICLE 2 : OBJET DE LA SUBVENTION

Le Pays d'Aix s'engage à subventionner l'association « Association des vignerons de la Sainte-Victoire » pour l'organisation de son programme d'actions articulé autour de cinq axes :

- Diverses manifestations de promotion de l'appellation des vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire
- Organisation de la 11^{ème} présentation du millésime
- Organisation du 16^{ème} rallye découverte des vins de la Sainte-Victoire
- Actions techniques et outils de communication
- Organisation d'une 21^{ème} journée technique

L'association « Association des vignerons de la Sainte-Victoire » s'engage, quant à elle, à mobiliser tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ces actions.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_044-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

ARTICLE 3 : COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DU PAYS D'AIX

Le coût total prévisionnel du projet objet de l'article 2 est d'un montant de 170.725 € pour la période couverte par la présente convention.

La participation du Pays d'Aix est d'un montant maximal de 42.400 €, soit 24,84 % du coût total prévisionnel :

- Diverses manifestations de promotion de l'appellation des vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire : 6.400 €
- Organisation de la 11^{ème} présentation du millésime : 13.300 €
- Organisation du 16^{ème} rallye découverte des vins de la Sainte-Victoire : 9.300 €
- Actions techniques et outils de communication : 12.400 €
- Organisation d'une 21^{ème} journée technique : 1.000 €

Ce montant est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction des réalisations :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action conventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation du Pays d'Aix ne sera pas réévaluée.

- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation du Pays d'Aix sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

Seront prises en compte dans le cadre de la présente convention les dépenses réalisées entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT

La participation du Pays d'Aix fera l'objet de deux versements :

- **Un acompte de 80 %** du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix et la signature de la présente convention ;
- **Le solde**, après production :
 - du compte de résultat final de chaque action, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association.
Ce compte de résultat sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'action. Il prendra en compte les recettes et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.
 - d'un bilan qualitatif et quantitatif de chaque action subventionnée,
 - d'un état récapitulatif des factures acquittées pour chaque action subventionnée,
 - des derniers bilan et compte de résultat du dernier exercice clôturé certifiés par un commissaire aux comptes ou un expert comptable.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_044-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

Le paiement du solde ne pourra être effectué qu'après acceptation de ces documents par le service Agriculture du Territoire du Pays d'Aix, lequel vérifiera notamment que les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces actions ont bien été intégralement mobilisés pour ces dernières par l'association.

Si ce bilan final du programme d'actions fait apparaître un trop-perçu du Pays d'Aix, au regard des dépenses totales réalisées et du plan de financement, un titre de perception sera émis à l'encontre de l'association pour le reversement des sommes indûment perçues.

Les versements seront effectués sur le compte n° 11306/00013/13109251050/31 ouvert auprès du Crédit Agricole Alpes Provence par l'association.

ARTICLE 5 : CONTROLE ET SUIVI

L'association s'engage à :

- ✓ produire sur simple demande du Pays d'Aix tout document justificatif des coûts réels encourus et effectivement payés, ainsi que tout document nécessaire au suivi et à l'évaluation de l'action conventionnée,
- ✓ accepter le contrôle du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet ; ce contrôle pourra notamment porter sur les pièces justificatives des dépenses,
- ✓ reverser au Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année suivant celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.

ARTICLE 6 : PUBLICITE - COMMUNICATION

L'association s'engage à :

- ✓ apposer le logo de la Métropole sur l'ensemble des supports de communication liés à la réalisation de l'opération visée à l'article 2 de la présente convention
- ✓ faire valoir la participation de la Métropole, dans l'ensemble de sa production de communication
- ✓ transmettre au service Agriculture du Territoire du Pays d'Aix un original ou une copie/photographie des supports de communication permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité de la Métropole.

Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_044-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

De manière générale l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

ARTICLE 8 : REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'association de se soumettre aux contrôles, le versement de l'aide sera interrompu et le remboursement partiel ou total des sommes versées exigé.

Le remboursement des sommes versées sera notamment exigé, si les documents listés à l'article 4 ne sont pas produits **trois mois au plus tard après l'échéance de la convention**, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance communautaire, que les pièces justificatives produites par l'association sont non fondées.

L'association qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

En cas de contentieux portant sur l'application des termes de la convention, et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au tribunal administratif compétent.

ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la signature de la présente convention et se termine le 31 décembre 2017.

Fait à Aix-en-Provence, le
en deux exemplaires originaux.

En application de la délibération
n°
du Conseil de Territoire du 2 février 2017

Pour le Pays d'Aix

Monsieur Roger PELLENC
Vice-Président délégué
Développement économique, Emploi,
Formation et Insertion

Pour l'association « Association des
Vignerons de la Sainte-Victoire »

Le Président

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_044-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

La politique d'intervention du Pays d'Aix en faveur des associations à caractère agricole a pour but de contribuer au maintien, au développement et à la promotion des activités agricoles et des productions sur son territoire.

Les associations soutenues par la Métropole doivent :

- Organiser des manifestations agricoles et de promotion des produits
- Participer ou réaliser des études liées à l'activité agricole,
- Réaliser ou participer à des frais d'équipement.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir un cadre conventionnel entre le Pays d'Aix et l'association « Les Amis du Festival de la Gastronomie Provençale » et de fixer les obligations respectives des deux parties.

ARTICLE 2 : OBJET DE LA SUBVENTION

Le Pays d'Aix s'engage à subventionner l'association « Les Amis du Festival de la Gastronomie Provençale » pour l'organisation du Festival de la gastronomie provençale, programmé le 2 juillet 2017 à Châteauneuf-le-Rouge.

L'association « Les amis du festival de la gastronomie provençale » s'engage, quant à elle, à mobiliser tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de cette manifestation.

ARTICLE 3 : COÛT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DU PAYS D'AIX

Le coût total prévisionnel du projet objet de l'article 2 est d'un montant de 168.000 € pour la période couverte par la présente convention.

La participation du Pays d'Aix est d'un montant maximal de 27.000 €, soit 16,07 % du coût total prévisionnel.

Ce montant est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction des réalisations :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action conventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation du Pays d'Aix ne sera pas réévaluée.

- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation du Pays d'Aix sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

Seront prises en compte dans le cadre de la présente convention les dépenses réalisées entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_044-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT

La participation du Pays d'Aix fera l'objet de deux versements :

- **Un acompte de 80 %** du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix et la signature de la présente convention ;
- **Le solde**, après production :
 - du compte de résultat final de l'action, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association.
Ce compte de résultat sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'action. Il prendra en compte les recettes et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.
 - d'un bilan qualitatif et quantitatif de l'action subventionnée,
 - d'un état récapitulatif des factures acquittées pour l' action subventionnée,
 - des derniers bilan et compte de résultat du dernier exercice clôturé certifiés par un commissaire aux comptes ou un expert comptable.

Le paiement du solde ne pourra être effectué qu'après acceptation de ces documents par le service Agriculture du Territoire du Pays d'Aix, lequel vérifiera notamment que les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces actions ont bien été intégralement mobilisés pour ces dernières par l'association.

Si ce bilan final du programme d'actions fait apparaître un trop-perçu du Pays d'Aix au regard des dépenses totales réalisées et du plan de financement, un titre de perception sera émis à l'encontre de l'association pour le reversement des sommes indûment perçues.

Les versements seront effectués sur le compte n° 11315/00001/08001903448/10 ouvert auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse par l'association.

ARTICLE 5 : CONTROLE ET SUIVI

L'association s'engage à :

- ✓ produire sur simple demande du Pays d'Aix tout document justificatif des coûts réels encourus et effectivement payés, ainsi que tout document nécessaire au suivi et à l'évaluation de l'action conventionnée,
- ✓ accepter le contrôle du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet ; ce contrôle pourra notamment porter sur les pièces justificatives des dépenses,
- ✓ reverser au Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année suivant celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_044-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

ARTICLE 6 : PUBLICITE - COMMUNICATION

L'association s'engage à :

- ✓ apposer le logo de la Métropole sur l'ensemble des supports de communication liés à la réalisation de l'opération visée à l'article 2 de la présente convention
- ✓ faire valoir la participation de la Métropole. dans l'ensemble de sa production de communication
- ✓ transmettre au service Agriculture du Territoire du Pays d'Aix un original ou une copie/photographie des supports de communication permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité de la Métropole.

Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

ARTICLE 8 : REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'association de se soumettre aux contrôles, le versement de l'aide sera interrompu et le remboursement partiel ou total des sommes versées exigé.

Le remboursement des sommes versées sera notamment exigé, si les documents listés à l'article 4 ne sont pas produits **trois mois au plus tard après l'échéance de la convention**, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance communautaire, que les pièces justificatives produites par l'association sont non fondées.

L'association qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

En cas de contentieux portant sur l'application des termes de la convention, et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au tribunal administratif compétent.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_044-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la signature de la présente convention et se termine le 31 décembre 2017.

Fait à Aix-en-Provence, le
en deux exemplaires originaux.

En application de la délibération
n°
du Conseil de Territoire du 2 février 2017

Pour le Pays d'Aix

Monsieur Roger PELLENC
Vice-Président délégué
Développement économique, Emploi,
Formation et Insertion

Pour l'association « Les amis du festival de la
gastronomie provençale»

Le Président

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_044-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la METROPOLIE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	21 mai 2017
Lieu(x) de réalisation	Regnes
Contenus et objectifs de l'action	dégustation et vente de vin
Public(s) ciblé(s)	le plus grand nombre
Nombre de participants / exposants	40-50
Nombre de spectateurs / visiteurs	500
Durée de l'action	1 jour
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription :€)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES		Montants	PRODUITS		Montants
Charges spécifiques à l'action			Ressources propres		
Achats		3400	Vente		5000
Prestations de services		6000	Autres produits		
Matières et fournitures		800	Cotisations		
Services extérieurs			Subventions demandées :		
Locations		4000	Etat (à détailler)		
Entretien			Région (s) PACA		2500
Assurances		100	Département (s) 13		1500
			Commune (s) Regnes		3500
Autres Services extérieurs			Métropole Aix Marseille Provence (Total)		4000
Honoraires			Territoire du Pays d'Aix		6000
Publicité		5000	Territoire Marseille Provence		
Déplacements, missions		200	Territoire du Pays Salonais		
Autres		300	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile		
Charges de personnel			Territoire Istres Ouest Provence		
Salaires bruts			Territoire Pays de Martigues		
Autres charges de personnel			Organismes sociaux (à détailler)		3000
		 CREDIT agricole Mutual		300
Autres frais généraux			Fonds Européens		
			Emplois Aidés (ex CNASEA)		
			Autres recettes attendues (à détailler)		
TOTAL CHARGES :		24 400	TOTAL PRODUITS :		24 400

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		Total des contributions volontaires	

Obligatoire : La subvention demandée à la METROPOLE de€ représente % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à... Regnes Cachet de l'Association :

Le 25.../.../2016

COMITE DE LA FÊTE DU VIN

Accusé de réception en préfecture
 013 200054807-20170202-
 2017-C12-044-DE
 Date de télétransmission : 9
 10/03/2017
 Date de réception préfecture :

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	2017
Lieu(x) de réalisation	Territoire de la Femme de Terre de Puyris
Contenus et objectifs de l'action	Promouvoir la marque "Femme de Terre de Puyris"
Public(s) ciblé(s)	Grand public
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	2700
Achats	2500	Vente	
Prestations de services		Autres produits	200
Matières et fournitures	3000	Cotisations	400
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		Etat (à détailler)	
Locations		Région (e)	
Entretien		Département (s)	
Assurances		Commune (e)	
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Autres Services extérieurs		Territoire du Pays d'Aix	2200
Honoraires		Territoire Marseille Provence	
Publicité		Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions		Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
		Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel		Territoire Pays de Martigues	
Salaires bruts		Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel		
		Fonds Européens	
Autres frais généraux		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		
TOTAL CHARGES :		TOTAL PRODUITS :	
	5500		5500

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire : La subvention demandée à la METROPOLE de 2200 € représente 4,9 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Puyris Cachet de l'Association :
Le 20/09/16.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_044-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	MAR 2017
Lieu(x) de réalisation	Village des MILLES
Contenus et objectifs de l'action	TRANS HUMANCE PROVENCE
Public(s) ciblé(s)	Tous Publics
Nombre de participants / exposants	entre 5 et 10
Nombre de spectateurs / visiteurs	3 à 400
Durée de l'action	1 Journée
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	1500	Vente	
Prestations de services	2500	Autres produits	1470
Matières et fournitures	500	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		État (à détailler)	
Entretien		Région (s)	1000
Assurances	270	Département (s)	1000
		Commune (s)	
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Autres Services extérieurs		Territoire du Pays d'Aix	2000
Honoraires		Territoire Marseille Provence	
Publicité	400	Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions		Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
Charges de personnel		Territoire Istres Ouest Provence	
Salaires bruts		Territoire Pays de Martigues	
Autres charges de personnel		Organismes sociaux (à détailler)	
		
Autres frais généraux	300	Fonds Européens	
		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		
TOTAL CHARGES :		TOTAL PRODUITS :	
	5470		5470

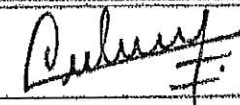
Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire : La subvention demandée à la METROPOLE de ..2000€ représente ..36,56.. % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à...LES MILLES...
Le 23./09./2016

Cachet de l'Association :

Les Milles Animations
Maison des Associations
Avenue Roger Chaudon
13290 Les Milles



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_044-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

④ Diverses manifestations de Pardon

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	toute l'année 2017
Lieu(x) de réalisation	sur le territoire du Pays d'Aix
Contenus et objectifs de l'action	Dans le cadre de l'appellation P. Sainte-Victoire
Public(s) ciblé(s)	Variable selon la manifestation
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES - RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	64	Vente	
Prestations de services	2740	Autres produits	
Matières et fournitures	2308	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler) :	
Entretien		Région (s) :	
Assurances		Département (s) : Bouches du Rhône	1520
		Commune (s) :	
Autres Services extérieurs		Métropole Aix-Marseille Provence (Total)	
Honoraires		Territoire du Pays d'Aix	7949
Publicité		Territoire Marseille Provence	
Déplacements, missions	2450	Territoire du Pays Salonais	
		Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
Charges de personnel		Territoire Istres Ouest Provence	
Salaires bruts	7930	Territoire Pays de Martigues	
Autres charges de personnel		Organismes sociaux (à détailler)	
		
Autres frais généraux		Fonds Européens	
		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	500
		5929
TOTAL CHARGES :	15898	TOTAL PRODUITS :	15898

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire : La subvention demandée à la METROPOLE de 7949 € représente 50 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à
Le 20/03/2017

Cachet de l'Association :



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_044-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

② présentation de l'Appellation Cds de Provence Sainte-Victoire

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	A DÉFINIR
Lieu(x) de réalisation	
Contenus et objectifs de l'action	Années l'appellation Cds Sainte-Victoire
Public(s) ciblé(s)	professionnels du vin, élus, décideurs
Nombre de participants / exposants	entre 20-25 entreprises
Nombre de spectateurs / visiteurs	environ 1000
Durée de l'action	1 journée + préparation
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	166	Vente	
Prestations de services	24063	Autres produits	
Matières et fournitures	9072	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	10000	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s) PACA	-13949
Assurances	507	Département (s)	
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Honoraires		Territoire du Pays d'Aix	-13949
Publicité		Territoire Marseille Provence	
Déplacements, missions	-1333	Territoire du Pays Salonais	
Charges de personnel		Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Salaires bruts	7171	Territoire Istres-Ouest Provence	
Autres charges de personnel		Territoire Pays de Martigues	
Autres frais généraux		Organismes sociaux (à détailler)	
		
		Fonds Européens	
		Emplois Aidés (ex-CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		AUTOFINANCEMENT	24474
TOTAL CHARGES :	53319	TOTAL PRODUITS :	53312

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire : La subvention demandée à la METROPOLE de 13949€ représente ... 26,16 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Trets
Le 20/04/2016

Cachet de l'Association



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_044-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

③ Rallye Découverte des Vins de la Sainte-Victoire

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Samedi 21 octobre 2017
Lieu(x) de réalisation	
Contenus et objectifs de l'action	Découvrir le Vinoble et les Vins de la Sainte-Victoire
Public(s) ciblé(s)	Grand Public
Nombre de participants / exposants	20 Exposants
Nombre de spectateurs / visiteurs	1000 participants
Durée de l'action	1 journée + préparation
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : 35... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	5807	Vente	
Prestations de services	16766	Autres produits	
Matières et fournitures	12960	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	11234
Assurances	181	Département (s)	11234
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Honoraires		Territoire du Pays d'Aix	11234
Publicité		Territoire Marseille Provence	
Déplacements, missions	370	Territoire du Pays Salonais	
Charges de personnel		Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
Salaires bruts	20087	Territoire Istres Ouest Provence	
Autres charges de personnel		Territoire Pays de Martigues	
Autres frais généraux		Organismes sociaux (à détailler)	
		Fonds Européens	
		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		AUTOFINANCIEMENT	22469
TOTAL CHARGES :	56171	TOTAL PRODUITS :	56171

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Misc à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire : La subvention demandée à la METROPOLE de 11234 € représente 20 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à TRÈTES
Le 20/01/2016

Cachet de l'Association :



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_044-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

④ fonctionnement de l'Association : actions techniques et outils de médiation / communication

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	toute l'année 2017
Lieu(x) de réalisation	sur tout le territoire du Pays d'Aix et de l'appellation des de
Contenus et objectifs de l'action	Adieux Sainte-Victoire
Public(s) ciblé(s)	
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	2603	Vente	
Prestations de services	1555	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Honoraires		Territoire du Pays d'Aix	19198
Publicité		Territoire Marseille Provence	
Déplacements, missions	1657	Territoire du Pays Salonais	
		Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Estelle	
Charges de personnel		Territoire Istres Ouest Provence	
Salaires bruts	132580	Territoire Pays de Martigues	
Autres charges de personnel		Organismes sociaux (à détailler)	
Autres frais généraux		
		Fonds Européens	
		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		AUTOFINANCIEMENT	19197
TOTAL CHARGES :	38395	TOTAL PRODUITS :	38395

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire : La subvention demandée à la METROPOLE de 19198 € représente 50 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à TRÈVES
Le 20/01/2016

Cachet de l'Association :



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_044-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

⑤ Organisation d'une journée technique

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	
Lieu(x) de réalisation	A définir
Contenus et objectifs de l'action	travaux de travaux d'actualité critique
Public(s) ciblé(s)	Opérateurs techniques, représentants de la profession
Nombre de participants / exposants	environ 120
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1/2 journée
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES		Montants	PRODUITS		Montants
Charges spécifiques à l'action			Ressources propres		
Achats			Vente		
Prestations de services		2569	Autres produits		
Matières et fournitures		270	Cotisations		
Services extérieurs			Subventions demandées :		
Locations			Etat (à détailler)		
Entretien			Région (s)		
Assurances			Département (s)		
			Commune (s)		
Autres Services extérieurs			Métropole Aix Marseille Provence (Total)		
Honoraires			Territoire du Pays d'Aix		1675
Publicité			Territoire Marseille Provence		
Déplacements, missions			Territoire du Pays Salonais		
			Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		
			Territoire Intres Ouest Provence		
			Territoire Pays de Martigues		
Charges de personnel			Organismes sociaux (à détailler)		
Salaires bruts		3457		
Autres charges de personnel				
Autres frais généraux			Fonds Européens		
			Emplois Aidés (ex CNASEA)		
			Autres recettes attendues (à détailler)		
			AUTOFINANCEMENT		2948
TOTAL CHARGES :		6296	TOTAL PRODUITS :		6296

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		Total des contributions volontaires	

Obligatoire : La subvention demandée à la METROPOLE de 1675... e représente 26,6... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant (Total des produits) x 100)

Fait à T.R.E.T.S.
Le 20/03/2016

Cachet de l'Association :



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_044-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	2 juillet 2017
Lieu(x) de réalisation	Chateaufort le Rouge
Contenus et objectifs de l'action	Gastronomie Provençale 25 ^e Anniversaire
Public(s) ciblé(s)	Tous
Nombre de participants / exposants	36
Nombre de spectateurs / visiteurs	5000
Durée de l'action	1 jour
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

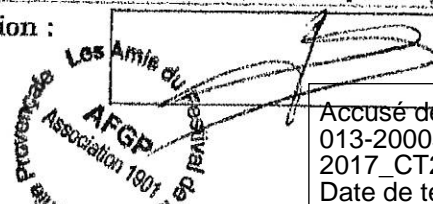
CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	7000	Vente	76000
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		Etat (à détailler)	
Locations	42000	Région (s)	
Entretien <i>Sous Tractance</i>	58000	Département (s)	
Assurances	2000	Commune (s) <i>Chateaufort le Rouge</i>	60000
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Autres Services extérieurs		Territoire du Pays d'Aix	32000
Honoraires	38000	Territoire Marseille Provence	
Publicité	20000	Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	1000	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
		Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel		Territoire Pays de Martigues	
Salaires bruts		Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel		
		Fonds Européens	
Autres frais généraux		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		
TOTAL CHARGES :	168000	TOTAL PRODUITS :	168000

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire : La subvention demandée à la METROPOLE de 32.000€ représente 19,05% du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à *Chateaufort*
Le *28/09/2016*

Cachet de l'Association :



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_044-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Attribution de subventions aux associations à caractère agricole – Approbation de conventions

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	79
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	79
Majorité absolue	40
Pour	79
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 02 MARS 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_044-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :